



Réunion informelle DGAMPA/Organisations Syndicales **Administration Centrale du 15 octobre 2024**

Sne-FSU : Mme Amélie Bunel

1- Transformation numérique

Lecture du document « Présentation intersyndicale 15 octobre 2024 » en pièce jointe

La DGAMPA a mis un accent sur la sensibilisation et la formation des agents. De nombreux ateliers et séminaires ont eu lieu suite aux demandes des organisations syndicales (OS). Les agents ont, chacun, été reçus au moins deux fois par les managers. Ces échanges ont permis de retenir certaines propositions d'organisation faites par les agents.

Les organisations syndicales s'interrogent sur l'absence d'arrêté de restructuration : l'administration, après échanges avec la Direction des Ressources Humaines (DRH), a considéré que cela n'était pas nécessaire, à partir du moment où les missions du service ne changent pas. Les seuls impacts sur les missions métiers sont des impacts organisationnels avec plus de numérique.

La DGAMPA continuera de faire de la réalisation d'où le souhait que les agents évoluent en mode « produit ». L'administration rappelle que les effectifs seront maintenus à Saint-Malo. Même si des agents vont changer d'affectation et seront, peut-être, rattachés à la « Direction Numérique » (DNUM), ils ne changeront pas de lieu de travail.

La mise en place d'un comité de suivi de la phase de pré positionnement a été demandée par les OS pour suivre les agents qui rencontreraient des difficultés.

L'administration a affirmé que la question des astreintes fait l'objet d'une note en cours de rédaction et sera réglée selon les notes MTE en cohérence avec le règlement intérieur local (RIL), sur la base d'échanges.

A la demande des OS, l'administration a affirmé que les agents seront informés des différentes étapes du pré positionnement, et des dates prévisionnelles. Le pré positionnement est prévu pour démarrer mi-décembre.

2- Création de la mission contrôle (fiche de présentation de la mission du contrôle en pièce jointe)

Présentation de 3 diapositives :

Objet de la préfiguration de la *Mission du contrôle*

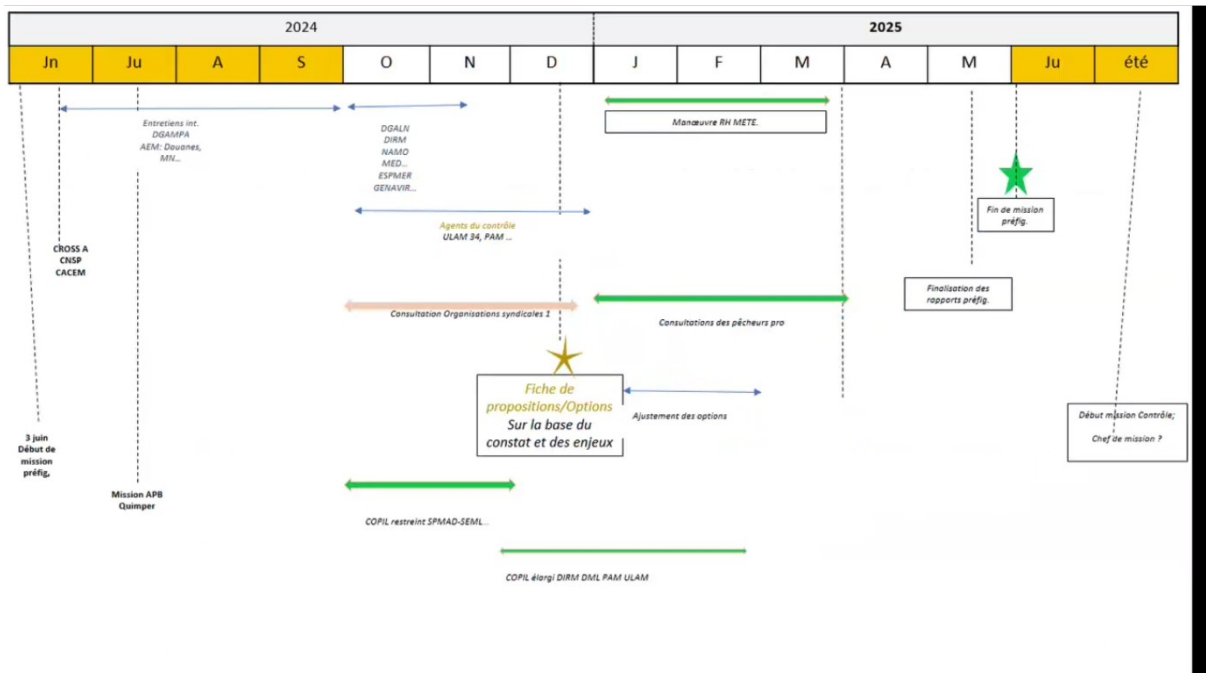
proposer une nouvelle organisation afin de renforcer la capacité de la DGAMPA de définir et de conduire une **politique de contrôle intégré** sur l'ensemble de son domaine de compétence

- Définition des **stratégies** de contrôle de la DGAMPA
- **Représentation** de la DGAMPA à l'échelon central AEM / FGC
- Portage des sujets CTRL au niveau politique (**cabinets** min)
- Contribution aux **travaux UE** en contrôle des pêches
- Contribution aux **travaux législatifs** et réglementaires domaine CTRL
- Renforcement de **l'accompagnement des DIRM, DDTM, DML** dans leur travail de planification, programmation et réalisation des contrôles
- **Soutien au DCS et aux pôles nationaux** : format, investissement-équipement, politique RH, régimes de travail, habilitations...
- Centralisation du pilotage des projets **informatiques** (répartis entre BCP, SNCS, CNSP, CACEM)

ATTENDUS:

Proposer :

- des scénarios de **périmètre d'attribution** (moyens – compétences, regroupement de bureaux) afin que la mission du contrôle puisse:
 - Dégager les **synergies**
 - Partager les méthode **d'analyse de risques**
 - Concevoir les **stratégies de contrôle**
 - **Coordonner** les contrôles
 - Harmoniser le **rapportage** et la **communication**
- Des options de développement de la dynamique **CNSP-CACEM**
- la méthode qui permette de **maintenir les synergies existantes** sur la question du contrôle des pêches et de l'aquaculture avec les bureaux métiers de SPMAD
- Une méthode de **consultation des professionnels** de la pêche



La cartographie a été réalisée par un expert extérieur qui fait du consulting au niveau européen.

- Objectif : mission de contrôle à partir de l'été 2025
- Durant la phase de concertation, s'il s'avère que cela engendre de trop grosses modifications, un process de réorganisation sera mis en place.

3- Projet de service DGAMPA (en pièce jointe)

Lecture du document « Projet de service »

La DGAMPA informe que les agents seront informés par une communication en cours de rédaction à destination des agents et qui sera disponible sur l'intranet.

Pour rappel, l'intranet de la DGAMPA est en ligne depuis le 30 septembre

4- Plan de Prévention des Risques Psycho-Sociaux (PPRPS) - 2 pièces jointes

La DGAMPA informe d'un recrutement d'une assistante de prévention et création du réseau des correspondants santé sécurité au travail (SST) et qu'une sensibilisation sur les risques psycho-sociaux (RPS) est à faire au niveau des managers.

Les OS demandent qu'au niveau du dialogue social informel soient présentées les données RH (conгés maladie...)

A noter que 91% des entretiens d'évaluation annuels ont été réalisés et sur les 9% non réalisés certains agents étaient en partance.